



# FORMULAIRE D'ADHÉSION 2018



## INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Date d'adhésion : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Sexe :  F  M

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_

Tél. résidence : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Tél. cellulaire : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ NoCheval Québec \*Obligatoire : \_\_\_\_\_ No ACEQ 2017 : \_\_\_\_\_

Mode de paiement :  **Chèque** (à l'attention de l'ACEQ), *poster à Jessica Fortin au 291 Rg Lachapelle, St-Guillaume, Que. J0C 1L0*

Assurez-vous de joindre votre formulaire d'adhésion papier avec votre chèque. Possibilité d'envoyer un paiement interac communiquer avec jessica : [ranchmathijess@gmail.com](mailto:ranchmathijess@gmail.com)

**\*ARGENT COMPTANT:** Veuillez noter que **l'ACEQ n'accepte pas les paiements en argent comptant**, ni par la poste ni en personne. Les enveloppes contenant de l'argent comptant seront retournées à l'expéditeur, sans garantie de l'ACEQ.

### IMPORTANT CATÉGORIE OFFICIELLE DANS LAQUELLE JE DÉSIRE CONCOURIR EN 2018 (UNE SEULE)

Rookies (7 à 11 ans)  Jeunes (12 à 17 ans)  Débutant (18 ans +)  Intermédiaire  Non-Pro  55 ans +  Open Pro

\*Dans le doute pour votre catégorie, appelez l'ACEQ ou voir description en page 3. Vous pouvez toujours concourir à un niveau supérieur à la catégorie choisie lors de votre inscription, les points seront alors calculés par catégorie sous votre nom d'équipe cavalier/cheval. L'ACEQ se réserve la prérogative de vous demander de changer de catégorie en accord avec les règlements EXCA (article #2 « Catégories de compétition » de l'EXCA).

**Déclaration :**  Je n'ai pas reçu de rémunération pour enseigner à des cavaliers, monter ou entraîner des chevaux, des poneys ou des mulets depuis au moins 5 ans. Vous pouvez vous inscrire dans la catégorie de votre choix et selon votre expérience.

J'ai reçu des rémunérations (peu importe la discipline) pour enseigner à des cavaliers, monter ou entraîner des chevaux, des poneys ou des mulets au cours des 5 dernières années. **Si vous avez reçu des rémunérations, vous êtes considéré cavalier Pro et devez vous inscrire uniquement dans les catégories Exhibition ou Open Pro.**

### ADHÉSION MEMBRE 2018 (SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018)

Individuelle

2018 / Individuelle 25 \$

Individuelle junior  
(moins de 18 ans)

2018 / Junior 15 \$

Familiale

2018 / Familiale 40 \$

### PRIVILÈGES AUX MEMBRES

- Rabais de 10 % sur les cliniques ACEQ;
- Accès aux **compétitions sanctionnées par l'ACEQ**;
- Entrée au **classement régional et provincial**;
- Finales de saison** organisées par l'ACEQ;
- Transmission de vos résultats à l'**EXCA** pour le Championnat du monde (si vous êtes membre EXCA et en faite la demande sur vos formulaires d'inscription pour chaque compétition).

#### PAIEMENT

Par la poste, au nom de l'ACEQ  
291 Rg Lachapelle, St-Guillaume, Que  
J0C 1L0

VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ AVEC VOTRE PAIEMENT FAIT À L'ORDRE DE L'ACEQ  
**AU 291 rg Lachapelle, St-Guillaume, Que. J0C 1L0**  
TÉL. : 418 473 2632 - COWBOYEXTREMEQC@HOTMAIL.COM - WWW.ACEQ.CA

**Nom des membres supplémentaires - carte familiale** : (2 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans, domiciliés à la même adresse)

Nom : _____	Prénom : _____	Catégorie : _____
Date de naissance : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	N° Cheval Québec/FEQ *Obligatoire : _____

Nom : _____	Prénom : _____	Catégorie : _____
Date de naissance : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	N° Cheval Québec/FEQ *Obligatoire : _____

Nom : _____	Prénom : _____	Catégorie : _____
Date de naissance : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	N° Cheval Québec/FEQ *Obligatoire : _____

Svp fournir une 2e adresse courriel si vous devenez membre Familial. Celle-ci sera ajoutée seulement sur les bulletins de vote pour l'Assemblée générale annuelle (élection ou autres ballots de vote requis) : \_\_\_\_\_

## RECONNAISSANCE DE RISQUE ET D'APPROBATION

- A titre de participant, parent et / ou détenteur de l'autorité parentale, je reconnais** que la pratique des sports équestres et la participation à des activités de courses cowboys comportent des risques inhérents de blessures sérieuses et je tiens indemne et libère sans restriction l'Association des cowboys extrêmes du Québec (ACEQ) et ses organisateurs affiliés, juges et officiels du concours, propriétaires du site et des obstacles, dessinateurs des parcours, enseignants et cliniciens de leur responsabilité à cet égard pour tout dommage, blessure et perte en découlant. Le soussigné, en son nom ou celui de son enfant et / ou celui des membres de sa famille ci-haut énumérés, reconnaît qu'il est physiquement et émotivement capable de participer à ces activités.
- A titre de participant, parent et / ou détenteur de l'autorité parentale, je reconnais** avoir lu et compris les règlements ACEQ et EXCA et je les accepte entièrement.
- A titre de participant, parent et / ou détenteur de l'autorité parentale, je m'engage** à faire preuve d'esprit sportif et à respecter le code d'éthique de Cheval Québec et la Charte de l'esprit sportif du Gouvernement du Québec (voir page 4).

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Signature obligatoire du parent ou tuteur pour les 18 ANS ET MOINS

### Région administrative

Vous représentez quelle région du Québec parmi la liste suivante? (un seul choix svp)

- 01 - Bas Saint-Laurent    02 - Saguenay-Lac-St-Jean    03 - Capitale Nationale    04 - Mauricie    05 - Estrie
- 07 - Outaouais    08 - Abitibi Témiscamingue    09 - Côte-Nord    10 - Nord-du-Québec    11 - Gaspésie-I de M
- 12 - Chaudières-Appalaches    14 - Lanaudière    15 - Laurentides    16 - Montérégie    17 - Centre du Québec
- Autre : \_\_\_\_\_

## Photographies

J'autorise l'ACEQ à utiliser les photos prises de moi ou de ma famille durant les compétitions sur le site Web ainsi que sur le Facebook de l'association.  Oui  Non

## Coggins et vaccination

La demande du test Coggins est laissée à la discrétion des organisateurs de compétition pour tous les événements représentés par l'ACEQ. Le carnet de vaccination n'est pas obligatoire mais nous conseillons fortement que vos chevaux soient également vaccinés.

## Sondage

La réponse à ce sondage n'est pas obligatoire pour confirmer votre adhésion mais aidera l'ACEQ à offrir à ses membres des cliniques et activités ciblées selon leurs besoins pour l'année à venir.

### **Quelle est votre implication principale dans l'industrie équestre?**

Participant  Entraîneur  Juge  Bénévole  Hôte centre équestre  Autre : \_\_\_\_\_

### **Quels sujets parmi les suivants aimeriez-vous que l'ACEQ offre en clinique?**

Introduction aux courses  Roping  Horsemanship  Pratiques de courses  Autres : \_\_\_\_\_

### **Êtes-vous intéressé à travailler à titre de bénévole pour l'ACEQ pour les activités suivantes :**

Compétitions ACEQ dans ma région  Cliniques ACEQ dans ma région  Finales provinciales (région à déterminer)

---

## DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE COMPÉTITIONS EXCA ET ACEQ :

*Selon article #2 « Catégories de compétition » de l'EXCA*

### **Rookies**

Cavaliers âgés entre 7 et 11 ans. Tous les cavaliers âgés entre 7 et 11 ans peuvent concourir dans cette catégorie. Les cavaliers Rookies peuvent également monter dans la catégorie « Jeunes » sur approbation parentale. Un même Rookie peut monter jusqu'à deux (2) chevaux. Le parcours Rookies doit comporter 8 obstacles en plus du volet Horsemanship et des points de temps. Le niveau de difficulté des obstacles doit être de 1 et 2.

### **Débutant**

**18 ans et plus :** la division débutant est conçue pour les cavaliers de niveau de base qui n'ont développé que des habiletés de base, telles que le galop, le reculons et les pas de côtés, etc. et ont eu peu ou pas de succès en compétition dans d'autres événements équestres. La division débutant est considérée comme une division de niveau d'entrée qui permettra au cavalier de développer la confiance et les compétences supplémentaires de horsemanship pour permettre au cavalier de se déplacer dans la division intermédiaire. Le but de la division débutant est de fournir une division qui est juste pour tous les cavaliers de niveau de base. Les cavaliers débutants sont autorisés à s'inscrire dans les divisions supérieures de courses de cowboy extrêmes. À la fin de l'année de la compétition, le Conseil d'administration décidera s'il faut ou non déplacer un cavalier de la division des débutants. Le Conseil d'administration examine les données statistiques concernant le nombre de fois où un novice a gagné sa division et le nombre de coureurs qui se trouvaient dans la Division novice à chaque course. Le Conseil d'administration peut examiner les recommandations des juges et des promoteurs concernant le placement approprié du cavalier débutant. Ils peuvent également considérer le placement du cavalier dans les finales mondiales au cas par cas. Un cavalier qui a été déplacé hors de la division débutant peut demander au Conseil exécutif de demeurer dans la division débutant. Le parcours Débutant doit comporter 10 obstacles en plus du volet Horsemanship et des points de temps. Le niveau de difficulté des obstacles doit être de 1 à 3.

### **Jeunes**

Âge minimum de 12 ans – maximum de 17 ans. Un Jeunes peut monter jusqu'à trois (3) chevaux. Le parcours Jeunes doit comporter 13 obstacles en plus du volet Horsemanship et des points de temps. Le niveau de difficulté des obstacles doit être de 1 à 4.

### **Intermédiaire**

Un cavalier intermédiaire est un individu qui est prêt à sortir de la division débutant, mais n'est pas encore prêt à rivaliser dans la division non Pro et qui ne reçoit pas de compensation pour monter, entraîner des chevaux, des poneys ou des mules. Un cavalier intermédiaire a augmenté ses compétences de horsemanship telles qu'une vitesse accrue et une plus grande confiance dans leurs aptitudes de base et sont préparés pour les défis de ce niveau supérieur. Un cavalier dans cette division a eu une certaine expérience de compétition dans d'autres sports équestres et/ou les courses de Cowboy extrêmes. À la fin de l'année de la compétition, le Conseil d'administration décidera s'il faut ou non déplacer un cavalier de la division intermédiaire. Le Conseil d'administration examine les données statistiques concernant le nombre de fois où un Intermédiaire a gagné sa division et le nombre de coureurs qui se trouvaient dans la Division intermédiaire à chaque course. Le Conseil d'administration peut examiner les recommandations des juges et des promoteurs concernant le placement approprié du cavalier débutant. Ils peuvent également considérer le placement du cavalier dans les finales mondiales au cas par cas. Un cavalier qui a été déplacé hors de la division intermédiaire peut demander au

Conseil exécutif de demeurer dans la division intermédiaire. Le parcours Intermédiaire doit comporter 13 obstacles plus du volet Horsemanship et des points de temps. Le niveau de difficulté des obstacles doit être de 1 à 4.

### **Non-Pro**

Un concurrent Non-Pro est une personne qui a de l'expérience en tant que cavalier, mais ne reçoit aucune forme de rémunération pour enseigner à des cavaliers, monter ou entraîner des chevaux, des poneys ou des mulets. Cette définition s'applique à tous les concurrents de 18 ans et plus à l'exception des cavaliers de la catégorie Jeunes avec approbation parentale. Le parcours Non-Pro doit comporter 13 obstacles en plus du volet Horsemanship et des points de temps. Le niveau de difficulté des obstacles doit être de 1 à 5.

### **55 ans et +**

Cette catégorie a été conçue pour les cavaliers non professionnels de 55 ans et plus. Le parcours doit comporter 13 obstacles en plus du volet Horsemanship et des points de temps. Le niveau de difficulté des obstacles doit être de 1 à 5. Les membres ayant pris leur adhésion dans la catégorie Non-Pro et 55+ ne peuvent concourir dans les catégories Débutant ou Intermédiaire. Les membres peuvent toutefois renouveler leur adhésion dans une catégorie inférieure, comme Intermédiaire.

### **Open (Pro)**

Un individu est considéré comme un cavalier professionnel s'il est âgé de 18 ans et plus et reçoit une rémunération pour enseigner à des cavaliers, monter ou entraîner des chevaux, des poneys ou des mulets. Un Pro peut monter un nombre illimité de chevaux dans la catégorie Open Pro et peut également participer à la catégorie Futurité. Pour revenir à un niveau inférieur de compétition, un professionnel ne doit pas avoir reçu de rémunération substantielle en tant qu'instructeur ou entraîné à temps plein des chevaux, des poneys ou des mules pour une période de cinq ans avant de demander à revenir à un niveau inférieur de la compétition. Le parcours doit comporter 13 obstacles en plus du volet Horsemanship et des points de temps. Le niveau de difficulté des obstacles doit être de 1 à 6. Les cavaliers de niveau Débutant, Intermédiaire, Jeunes, 55 ans et + et Non-Pro peuvent monter dans la catégorie Open Pro en utilisant le même cheval.

### **Catégorie Introduction (Exhibition)**

Une catégorie prévue pour développer des chevaux âgés ou Futurités qui sont nouveaux aux courses EXCA. Catégorie "Green horse" pour chevaux de tous âges. Les cavaliers de 12 ans et plus peuvent concourir dans cette catégorie. Le parcours "Green horse" doit comporter 10 obstacles en plus du volet Horsemanship et des points de temps. Les points accordés ne sont pas comptabilisés par l'EXCA ni par l'ACEQ. Le niveau de difficulté des obstacles doit être de 1 à 3. Le cheval "Green" ne peut être monté dans aucune autre catégorie pendant une même journée. Sans limite de temps par obstacle, durée maximale totale de 8 minutes. Possibilité de monter ou de diminuer le volume de la musique au besoin. Possibilité d'effectuer du travail au sol pendant le parcours (doit demeurer sécuritaire).

---

## **CHARTRE D'ESPRIT SPORTIF ET CODE D'ÉTHIQUE ACEQ :**

### **Charte de l'esprit sportif du Gouvernement du Québec**

Voici la charte de l'esprit sportif du Gouvernement du Québec, ministère de l'éducation (1994, pp.97-98);

- ✓ Article 1 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.
- ✓ Article 2 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile et ingrat à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.
- ✓ Article 3 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre/juge sans jamais mettre en doute son intégrité.
- ✓ Article 4 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- ✓ Article 5 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.
- ✓ Article 6 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.
- ✓ Article 7 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- ✓ Article 8 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.
- ✓ Article 9 : Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.
- ✓ Article 10 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus.

### **Code d'éthique de Cheval Québec**

**VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ AVEC VOTRE PAIEMENT FAIT À L'ORDRE DE L'ACEQ  
AU 291 rg Lachapelle , St-Guillaume , Que. J0C 1L0  
TÉL. : 418 473 2632 -COWBOYEXTREMEQC@HOTMAIL.COM - WWW.ACEQ.CA**

Le présent code d'éthique s'applique à chaque membre individuel de Cheval Québec. Le conseil d'administration de Cheval Québec veille à son application et peut imposer en cette matière, après s'être conformé à la procédure prescrite dans les règlements généraux de Cheval Québec, les sanctions prévues aux dits règlements.

**Obligations envers les autres membres de Cheval Québec et envers le public**

Le membre de Cheval Québec doit se rappeler constamment que son statut de membre comporte, en plus des droits et des privilèges qui lui sont reconnus, un certain nombre d'obligations.

